

C-2026-080BIS



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vendredi 24 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux, après convocation légale du 17 avril 2026, sous la présidence de Angie AIME, Présidente.

Etaient présents : Angie AIME, Christophe FOURNIER, Eric CASAMASSA, Bernard MAROQUENNE, Georges CURT, Juvénal TURPIN, Marjorie TAVEL, Fabienne CHARMETANT, Jérémy BATAILLE, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Pierre-François BOURDEAU, Sébastien BOYER, Joël BROYER, Anne CHOLVY, Thierry COQUILLE, Nathalie CURTINE, Béatrice DE VECCHI, Jean-Claude DURUAL, Sylvie FRITZ, Martine JACQUET, Christelle JOSSERAND, Gilles MAJORCZYK, Frédéric MONGHAL, Sylvain MONNET, Jean-Christophe MUIA, Yves PERRET, Wilfried RODEMET, Guy ROLAND, Alain SICARD, Louis TERRAL, Eric TEYSSIER, Catherine THOINON

Etaient excusés : Nadège DESCHAMPS, Anthony PERNETTE

Etaient absents : Mariane DESBANS, Frédéric DUMOLARD

Pouvoirs: Nadège DESCHAMPS ayant donné pouvoir à Nathalie CURTINE,
Anthony PERNETTE ayant donné pouvoir à Marjorie TAVEL

Secrétaire de séance : Juvénal TURPIN

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

33 présents et 2 procurations : 35 votants

Objet: Election des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1414-2 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (CCRAPC) ;

Vu la délibération n°C-2026-42 du conseil communautaire du 16 avril 2026 créant la commission d'appel d'offres et fixant les conditions et modalités de dépôt des listes ;

Considérant que la Présidente de la CCRAPC est présidente de droit de la commission d'appel d'offres (CAO) et que le conseil communautaire doit élire cinq (5) membres titulaires et cinq (5) suppléants en son sein ;

C-2026-080BIS

La Présidente rappelle qu'en application de l'article L. 1411-5 du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres sont élus par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une seule liste a été déposée auprès de la Présidente, préalablement à la présente séance :

N° de liste	Candidats titulaires	Candidats suppléants
Liste n°1	Georges CURT Christophe FOURNIER Frédéric DUMOLARD Wilfried RODEMET Dominique BOUCHON	Pierre-François BOURDEAU Juvénal TURPIN Anne CHOLVY Martine JACQUET Jérémy BATAILLE

Il a été procédé en premier lieu à l'élection des cinq membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des cinq membres suppléants.

Résultats du scrutin de l'élection des membres titulaires :

Nombre de votants	35
Abstention	1
Suffrages exprimés	34

Sont proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

Au titre de la liste n° 1 :

- Monsieur Georges CURT
- Monsieur Christophe FOURNIER
- Monsieur Frédéric DUMOLARD
- Monsieur Wilfried RODEMET
- Monsieur Dominique BOUCHON

Résultats du scrutin de l'élection des membres suppléants :

Nombre de votants	35
Abstention	1
Suffrages exprimés	34

Sont proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Au titre de la liste n° 1 :

- Monsieur Pierre-François BOURDEAU
- Monsieur Juvénal TURPIN
- Madame Anne CHOLVY
- Madame Martine JACQUET
- Monsieur Jérémy BATAILLE

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 001-200029999-20260424-C_2026_080BIS-DE

C-2026-080BIS

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de proclamer à l'issue des opérations de votes, les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat :

Qualité	Nom et prénom
Président de droit	Madame Angie AIME, Présidente de la CCRAPC
Membre titulaire	Monsieur Georges CURT
Membre titulaire	Monsieur Christophe FOURNIER
Membre titulaire	Monsieur Frédéric DUMOLARD
Membre titulaire	Monsieur Wilfried RODEMET
Membre titulaire	Monsieur Dominique BOUCHON
Membre suppléant	Monsieur Pierre-François BOURDEAU
Membre suppléant	Monsieur Juvénal TURPIN
Membre suppléant	Madame Anne CHOLVY
Membre suppléant	Madame Martine JACQUET
Membre suppléant	Monsieur Jérémie BATAILLE

Le procès-verbal de cette élection est joint en annexe de cette délibération.

La Présidente
Angie AIME





PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES

Election des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO)

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (CCRAPC), réuni en séance publique sous la présidence de Madame Angie AIME, Présidente de la CCRAPC, a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO), conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

1. Rappel du cadre juridique

La Présidente rappelle qu'en application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres sont élus par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La Présidente rappelle également que les conditions et modalités de dépôt des listes ont été fixées dans la délibération n°C-2026-42 du conseil communautaire du 16 avril 2026.

Il est procédé en premier lieu à l'élection des cinq membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des cinq membres suppléants.

La Présidente de la CCRAPC (ou son représentant) est présidente de droit de la commission d'appel d'offres (CAO).

La Présidente rappelle que ces opérations constituent des opérations électorales et que le présent procès-verbal sera transmis sans délai au représentant de l'État dans le département.

2. Vérification du quorum

Nombre de membres composant le conseil communautaire : 37

Nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 2

Quorum requis : 19.

Le quorum est atteint. Les opérations peuvent valablement se dérouler.

3. Dépôt des listes

La liste suivante a été déposée auprès de la Présidente préalablement à la présente séance :

N° de liste	Candidats titulaires	Candidats suppléants
Liste n°1	Georges CURT Christophe FOURNIER Frédéric DUMOLARD Wilfried RODEMET Dominique BOUCHON	Pierre-François BOURDEAU Juvénal TURPIN Anne CHOLVY Martine JACQUET Jérémy BATAILLE

La Présidente déclare la liste des candidatures close.

4. Élection des membres titulaires

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres titulaires.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	35
Abstention	1
Suffrages exprimés	34

Sont proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

Au titre de la liste n° 1 :

- Monsieur Georges CURT
- Monsieur Christophe FOURNIER
- Monsieur Frédéric DUMOLARD
- Monsieur Wilfried RODEMET
- Monsieur Dominique BOUCHON

5. Élection des membres suppléants

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres suppléants.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	35
Abstention	1
Suffrages exprimés	34

Sont proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Au titre de la liste n° 1 :

- Monsieur Pierre-François BOURDEAU
- Monsieur Juvénal TURPIN
- Madame Anne CHOLVY
- Madame Martine JACQUET
- Monsieur Jérémy BATAILLE

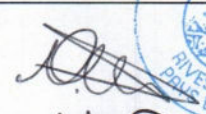
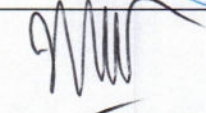
6. Composition définitive de la commission d'appel d'offres

À l'issue des opérations électorales, la commission d'appel d'offres est ainsi composée :

Qualité	Nom et prénom
Président de droit	Madame Angie AIME, Présidente de la CCRAPC
Membre titulaire	Monsieur Georges CURT
Membre titulaire	Monsieur Christophe FOURNIER
Membre titulaire	Monsieur Frédéric DUMOLARD
Membre titulaire	Monsieur Wilfried RODEMET
Membre titulaire	Monsieur Dominique BOUCHON
Membre suppléant	Monsieur Pierre-François BOURDEAU
Membre suppléant	Monsieur Juvénal TURPIN
Membre suppléant	Madame Anne CHOLVY
Membre suppléant	Martine JACQUET
Membre suppléant	Jérémy BATAILLE

7. Clôture

Le présent procès-verbal des opérations électorales, dressé et clos le 24 avril 2026 à 20 heures, a été signé par :

Qualité	Nom	Signature
Présidente de la CCRAPC	Angie AIME	
Secrétaire de séance	Juvénal TURPIN	



C-2026-081



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vendredi 24 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux, après convocation légale du 17 avril 2026, sous la présidence de Angie AIME, Présidente.

Étaient présents : Angie AIME, Christophe FOURNIER, Eric CASAMASSA, Bernard MAROQUENNE, Georges CURT, Juvénal TURPIN, Marjorie TAVEL, Fabienne CHARMETANT, Jérémy BATAILLE, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Pierre-François BOURDEAU, Sébastien BOYER, Joël BROYER, Anne CHOLVY, Thierry COQUILLE, Nathalie CURTINE, Béatrice DE VECCHI, Jean-Claude DURUAL, Sylvie FRITZ, Martine JACQUET, Christelle JOSSERAND, Gilles MAJORCZYK, Frédéric MONGHAL, Sylvain MONNET, Jean-Christophe MUIA, Yves PERRET, Wilfried RODEMET, Guy ROLAND, Alain SICARD, Louis TERRAL, Eric TEYSSIER, Catherine THOINON

Étaient excusés : Nadège DESCHAMPS, Anthony PERNETTE

Étaient absents : Mariane DESBANS, Frédéric DUMOLARD

Pouvoirs : Nadège DESCHAMPS ayant donné pouvoir à Nathalie CURTINE,
Anthony PERNETTE ayant donné pouvoir à Marjorie TAVEL

Secrétaire de séance : Juvénal TURPIN

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

33 présents et 2 procurations : 35 votants

Objet: Election des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public (CDSP)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 1411-5 qui prévoit la constitution d'une commission chargée d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financière ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (CCRAPC) ;

Vu la délibération n°C-2026-43 du conseil communautaire du 16 avril 2026 créant la commission de délégation de service public et fixant les conditions et modalités de dépôt des listes ;

Considérant que la Présidente de la CCRAPC est présidente de droit de la commission de délégation de service public (CDSP) et que le conseil communautaire doit élire cinq (5) membres titulaires et cinq (5) suppléants en son sein ;

C-2026-081

La Présidente rappelle qu'en application de l'article L. 1411-5 du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la CDSP sont élus par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une seule liste a été déposée auprès de la Présidente, préalablement à la présente séance :

N° de liste	Candidats titulaires	Candidats suppléants
Liste n°1	Georges CURT Christophe FOURNIER Frédéric DUMOLARD Wilfried RODEMET Dominique BOUCHON	Pierre-François BOURDEAU Juvénal TURPIN Anne CHOLVY Martine JACQUET Jérémy BATAILLE

Il a été procédé en premier lieu à l'élection des cinq membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des cinq membres suppléants.

Résultats du scrutin de l'élection des membres titulaires :

Nombre de votants	35
Abstention	1
Suffrages exprimés	34

Sont proclamés membres titulaires de la CDSP :

Au titre de la liste n° 1 :

- Monsieur Georges CURT
- Monsieur Christophe FOURNIER
- Monsieur Frédéric DUMOLARD
- Monsieur Wilfried RODEMET
- Monsieur Dominique BOUCHON

Résultats du scrutin de l'élection des membres suppléants :

Nombre de votants	35
Abstention	1
Suffrages exprimés	34

Sont proclamés membres suppléants de la CDSP :

Au titre de la liste n° 1 :

- Monsieur Pierre-François BOURDEAU
- Monsieur Juvénal TURPIN
- Madame Anne CHOLVY
- Madame Martine JACQUET
- Monsieur Jérémy BATAILLE

C-2026-081

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de proclamer à l'issue des opérations de votes, les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de délégation de service public pour la durée du mandat :

Qualité	Nom et prénom
Président de droit	Madame Angie AIME, Présidente de la CCRAPC
Membre titulaire	Monsieur Georges CURT
Membre titulaire	Monsieur Christophe FOURNIER
Membre titulaire	Monsieur Frédéric DUMOLARD
Membre titulaire	Monsieur Wilfried RODEMET
Membre titulaire	Monsieur Dominique BOUCHON
Membre suppléant	Monsieur Pierre-François BOURDEAU
Membre suppléant	Monsieur Juvénal TURPIN
Membre suppléant	Madame Anne CHOLVY
Membre suppléant	Madame Martine JACQUET
Membre suppléant	Monsieur Jérémy BATAILLE

Le procès-verbal de cette élection est joint en annexe de cette délibération.

La Présidente
Angie AIME





PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES

Election des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public (CDSP)

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (CCRAPC), réuni en séance publique sous la présidence de Madame Angie AIME, Présidente de la CCRAPC, a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public (CDSP), conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

1. Rappel du cadre juridique

La Présidente rappelle qu'en application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public sont élus par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La Présidente rappelle également que les conditions et modalités de dépôt des listes ont été fixées dans la délibération n° C-2026-43 du conseil communautaire du 16 avril 2026.

Il est procédé en premier lieu à l'élection des cinq membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des cinq membres suppléants.

La Présidente de la CCRAPC ou son représentant est présidente de droit de la commission de délégation de services publics.

La Présidente rappelle que ces opérations constituent des opérations électorales et que le présent procès-verbal sera transmis sans délai au représentant de l'État dans le département.

2. Vérification du quorum

Nombre de membres composant le conseil communautaire : 37

Nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 2

Quorum requis : 19.

Le quorum est atteint. Les opérations peuvent valablement se dérouler.

3. Dépôt des listes

La liste suivante a été déposée auprès de la Présidente préalablement à la présente séance :

N° de liste	Candidats titulaires	Candidats suppléants
Liste n°1	Georges CURT Christophe FOURNIER Frédéric DUMOLARD Wilfried RODEMET Dominique BOUCHON	Pierre-François BOURDEAU Juvénal TURPIN Anne CHOLVY Martine JACQUET Jérémy BATAILLE

La Présidente déclare la liste des candidatures close.

4. Élection des membres titulaires

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres titulaires.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	35
Abstention	1
Suffrages exprimés	34

Sont proclamés membres titulaires de la commission de délégation de services publics :

Au titre de la liste n° 1 :

- Monsieur Georges CURT
- Monsieur Christophe FOURNIER
- Monsieur Frédéric DUMOLARD
- Monsieur Wilfried RODEMET
- Monsieur Dominique BOUCHON

5. Élection des membres suppléants

Il est procédé au vote pour l'élection des cinq membres suppléants.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants	35
Abstention	1
Suffrages exprimés	34

Sont proclamés membres suppléants de la commission de délégation de services publics :

Au titre de la liste n° 1 :

- Monsieur Pierre-François BOURDEAU
- Monsieur Juvénal TURPIN
- Madame Anne CHOLVY
- Madame Martine JACQUET
- Monsieur Jérémy BATAILLE


6. Composition définitive de la commission de délégation de services publics

À l'issue des opérations électorales, la commission de délégation de services publics est ainsi composée :

Qualité	Nom et prénom
Président de droit	Madame Angie AIME, Présidente de la CCRAPC
Membre titulaire	Monsieur Georges CURT
Membre titulaire	Monsieur Christophe FOURNIER
Membre titulaire	Monsieur Frédéric DUMOLARD
Membre titulaire	Monsieur Wilfried RODEMET
Membre titulaire	Monsieur Dominique BOUCHON
Membre suppléant	Monsieur Pierre-François BOURDEAU
Membre suppléant	Monsieur Juvénal TURPIN
Membre suppléant	Madame Anne CHOLVY
Membre suppléant	Martine JACQUET
Membre suppléant	Jérémy BATAILLE

7. Clôture

Le présent procès-verbal des opérations électorales, dressé et clos le 24 avril 2026 à 20 heures 10, a été signé par :

Qualité	Nom	Signature
Présidente de la CCRAPC	Angie AIME	
Secrétaire de séance	Juvénal TURPIN	